

GARANTIE MARQUE SIMMONS

1. Durée de la garantie

- **Matelas seul** ou sommier seul : garantie commerciale de **3 ans**, en complément de la garantie légale de 2 ans (5 ans au total)
- **Ensemble matelas + sommier Simmons** : garantie commerciale étendue à **7 ans**.
- **Accessoires de literie** (couettes, oreillers, protège-matelas, surmatelas, têtes de lit) : garantie commerciale de **2 ans**.

Ces garanties sont valables à compter de la date d'achat, telle qu'indiquée sur la facture.

Pour les matelas :

2. Ce que couvre la garantie

La garantie fabricant Simmons couvre :

- Les **défauts de fabrication** ou de **matériaux** affectant le matelas ou le sommier
 - Les **affaissements excessifs** du matelas, généralement au-delà de 15 à 20%, selon les critères du fabricant.
 - Les **composants défectueux** ou **réparables**, sous réserve de conditions sanitaires appropriées.
-

3. Exclusions de la garantie

La garantie ne couvre pas :

- L'**usure normale** due à une utilisation régulière du matelas.
- Les **dommages causés par un usage anormal**, tel que :
 - Matelas plié ou posé à même le sol.
 - Utilisation sur un sommier inadapté ou en mauvais état.
 - Absence de rotation ou de retournement réguliers du matelas.
- Les **détériorations liées à un mauvais entretien**, telles que :
 - Salissures, taches ou souillures.
 - Exposition à un taux d'humidité élevé.
 - Absence de protection adéquate (par exemple, l'usage d'un protège-matelas).

- Les **composants électriques** des sommiers, tels que moteurs, télécommandes, vérins et mécanismes.

Pour les sommiers :

2. Ce que couvre la garantie

La garantie fabricant Simmons couvre :

- Les **défauts de fabrication** ou de **matériaux** affectant le sommier.
 - Les **composants défectueux** ou **réparables**, sous réserve de conditions sanitaires appropriées.
-

3. Exclusions de la garantie

La garantie ne couvre pas :

- L'**usure normale** due à une utilisation régulière du sommier.
 - Les **dommages causés par un usage anormal**, tel que :
 - Sommier posé à même le sol ou sans pieds.
 - Utilisation sur un sol inadapté ou en mauvais état.
 - Absence de rotation ou de retournement réguliers du sommier.
 - Les **détériorations liées à un mauvais entretien**, telles que :
 - Salissures, taches ou souillures.
 - Exposition à un taux d'humidité élevé.
 - Absence de protection adéquate (par exemple, l'usage d'un protège-sommier).
 - Les **composants électriques** des sommiers, tels que moteurs, télécommandes, vérins et mécanismes.
-

4. Conditions de mise en œuvre de la garantie

Pour bénéficier de la garantie :

- Le sommier doit être **utilisé dans des conditions normales**, conformément aux recommandations du fabricant.
- Le produit doit être **en bon état de propreté**, exempt de toute tache ou salissure.
- Il est recommandé d'utiliser le sommier avec des **pieds appropriés** pour assurer une aération optimale et éviter l'humidité.

- En cas de demande de garantie, le produit doit être **retourné dans un emballage adapté** vers le revendeur, qui assurera ensuite le transfert vers les usines expéditrices.
-

4. Conditions de mise en œuvre de la garantie

Pour bénéficier de la garantie :

- Le matelas ou le sommier doit être **utilisé dans des conditions normales**, conformément aux recommandations du fabricant.
 - Le produit doit être **en bon état de propreté**, exempt de toute tache ou salissure.
 - Il est recommandé d'utiliser le matelas sur un **sommier adapté et en bon état**. Le fabricant se réserve le droit de vous demander photos et facture d'achat de votre sommier.
 - En cas de demande de garantie, le produit doit être **retourné dans un emballage adapté** vers le revendeur, qui assurera ensuite le transfert vers les usines expéditrices. Les frais de reprise et de relivraison sont à la charge du client.
 - La livraison d'un nouveau produit est une livraison ECONOMIQUE pas de porte.
 - Le produit est remplacé par le même produit ou un produit équivalent, choisi par la marque
-

5. Procédure en cas de réclamation

En cas de problème couvert par la garantie :

1. **Contactez le service savlogistique@1001lits.com** par mail.
2. **Fournir la preuve d'achat** (facture ou ticket de caisse) et une description précise du problème.
3. **Suivre les instructions** fournies par le service pour le retour ou l'échange du produit.

Plus d'information sur ici **TELECHARGEMENT DU PDF**

!!!! Conditions de garantie commerciale (après 2 ans) :

Cette garantie s'applique aux matelas et sommiers utilisés dans les conditions communément admises pour ce genre d'articles.

A noter que la garantie débute à la date d'achat, si le matelas a déjà fait l'objet d'un SAV la durée de garantie n'est pas prolongée

La garantie commerciale ne couvre en général que **les affaissements de suspension**.

En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal (exemple : matelas plié, matelas posé à même le sol...), d'un accident, d'un cas de force majeure, de retouches ou de transformations apportées aux matelas ou aux sommiers ou de l'usure normale des produits.

Sont également exclus de la garantie les produits présentant un défaut d'entretien : des salissures, taches ou souillures, ou ayant été soumis à un taux d'humidité important.

Pour les matelas achetés seuls, cette garantie de 5 ans implique une utilisation sur un sommier adapté* et en bon état.

Le client devra fournir une facture de sommier ne présentant pas plus de 3 mois d'écart avec l'achat du matelas.

Il est à noter que la phase d'adaptation à la forme de votre corps peut entraîner un tassement des matériaux de garnissage, un tassement de 15 à 20% des matières reste dans la norme ainsi qu'une légère perte de fermeté.

Par cette garantie, le fabricant s'engage à effectuer gratuitement l'échange ou la remise en état du produit (sous conditions sanitaires) reconnu défectueux par votre revendeur conseil mais les frais de transport sont à votre charge.

Dans ce cas, la garantie s'étend à la remise en état gratuite des composants défectueux et réparables. Tout échange sur base d'un produit équivalent ou réparation ne pourra avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie, sauf si la période d'immobilisation à compter de la mise à disposition du produit pour réparation est supérieure à sept jours, la garantie étant prolongée d'autant.

Pour bénéficier de cette garantie, le matelas ou le sommier doit être envoyé, dans un état rigoureux de propreté, exempt de toute tache, dans son emballage d'origine ou dans un emballage adapté étanche, vers le revendeur qui assurera ensuite le transfert vers l'usine expéditrice.

Pour bénéficier de la garantie le client devra fournir tous les éléments (photos, mesures, factures) que nous pourrions lui demander.

Nos conseils : Protégez toujours votre matelas avec un protège matelas les tâches dus à des liquides ou fluides corporels excluent le produit de la garantie. Tourner le matelas régulièrement cela fait partie des conditions normale d'utilisation.